



[1997 \(janvier - décembre\)](#) | [Des liens à explorer](#)

---

## Protection de la biodiversité : vers un partage juste et équitable des ressources naturelles

*par Keane Shore*



**Une nature trop généreuse?  
Les droits non protégés des cultivateurs indigènes**

**(Photo: CRDI)**

[Un consentement préalable éclairé](#)  
[Communiquer, informer](#)

Cinq ans après le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro, près de 170 pays ont ratifié la [Convention des Nations Unies sur la diversité génétique](#), ou biodiversité. La convention fournit le cadre juridique nécessaire à la protection de la biodiversité à l'échelle planétaire, à l'utilisation durable des ressources biologiques et au partage juste et équitable des ressources génétiques.

Cependant, au moment de prendre des mesures pour appliquer la Convention, les pays semblent faire fi des droits inhérents des gardiens traditionnels de notre patrimoine biologique, affirme l'un des plus éminents scientifiques agricoles au monde.

[M.S. Swaminathan](#) est l'ancien président de l'Union mondiale pour la nature et le lauréat 1987 du *World Food Prize*. Malgré les dispositions de la convention, explique-t-il, rien ne protège encore les droits des agriculteurs indigènes (ils sont pourtant les gardiens des souches indigènes traditionnelles), ni les droits des guérisseurs tribaux qui connaissent si bien les propriétés médicinales des plantes sauvages. Rien n'assure

que les uns et les autres profiteront de la commercialisation de ces ressources. Aujourd'hui, les sélectionneurs commerciaux de végétaux risquent de tirer de meilleurs avantages légaux et financiers de la vente de variétés utiles que ceux et celles qui ont préservé les stocks des siècles durant.

### **Un consentement préalable éclairé**

La difficulté, affirme Swaminathan, provient en partie de ce que la Convention sur la diversité génétique énonce des principes généraux tandis que les détails pratiques sont régis par les accords bilatéraux entre pays. Le scientifique agricole d'origine indienne prononçait récemment une conférence devant le personnel du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) à Ottawa. La convention, disait-il, déclare entre autres choses que l'accès aux ressources génétiques doit être assujéti au consentement préalable éclairé des fournisseurs.

Or, ces fournisseurs peuvent accorder, ou refuser, l'autorisation d'utiliser les ressources génétiques soit pour la recherche, soit à des fins commerciales. Cette disposition, a-t-il ajouté, pose beaucoup de problèmes en ce qui concerne les connaissances et les innovations indigènes. Lorsque ces connaissances autochtones semblent être connues de tous, c'est-à-dire quand elles sont tombées dans le domaine public, il devient très difficile de savoir à qui s'adresser pour obtenir un consentement éclairé. Par contre, en ignorant cette étape, on s'expose à une accusation de biopiraterie.

Il doit bien exister des principes éthiques dans l'utilisation du savoir des populations indigènes, tout comme aussi dans l'utilisation du matériel génétique, ajoutait le chercheur indien. Mais comment traduire le *savoir-faire* en *comment-faire*?, a demandé Swaminathan? Le spécialiste a d'ailleurs noté que le débat sur ces questions a failli faire échouer les récents échanges de matières vivantes entre les pays du monde

### **Communiquer, informer**

Selon lui, l'ouverture de nouveaux canaux de communication au sein des gouvernements pourrait résoudre partiellement l'impasse. Normalement, les ministères de l'Environnement sont responsables des questions de biodiversité, les ministères de l'Agriculture s'occupent des droits des agriculteurs, les ministères du Commerce supervisent les droits de propriété intellectuelle. La réalité, dans la plupart des pays, c'est que ces personnes ne se réunissent pas.

Swaminathan ajoute que même si le dialogue sur l'éthique et l'équité doit se poursuivre à tous les niveaux, le principal enjeu est de préserver, pour les générations futures, la biodiversité qui existe encore dans le monde: Il importe de ne pas bloquer les possibilités de coopération mais de maintenir vivace le principe même de l'évolution de l'agriculture comme cela se fait depuis dix mille ans! L'agriculture s'est développée grâce aux matériaux génétiques qu'ont assemblés les êtres humains, les oiseaux, les vagues et les courants atmosphériques. Quelle remarquable unité à l'échelle planétaire!

*Keane Shore est rédactrice et réviseure à Ottawa.*

---

### ***Nota Bene***

[La protection de la biodiversité en Inde](#)

---

### **Personne-ressource:**

***M.S. Swaminathan Research Foundation***, Third Cross Street, Taramani Institutional Area, Madras 600 113, Inde; tél.: (91-44) 235-1698 ou 235-1229; téléc.: (91-44) 235-1319; courriel: <mailto:%20MDSAAA51@giasmd01.vsnl.net.in>

---

## Des liens à explorer...

### Autres articles du CRDI:

["Biodiversité: le Laos légifère"](#), par Richard Littlemore

["La pharmacie populaire : TRAMIL, un réseau des Caraïbes pour valider les plantes médicinales"](#), par Frank Campbell

[Le savoir autochtone mis à prix?"](#), par Jennifer Pepall

["Un brevet pour la vie : La biopiraterie?"](#), par Henry F. Heald

[Le marché mondial de la propriété intellectuelle : droits des communautés traditionnelles et indigènes](#)

["Diversity, globalization, and the ways of nature"](#) ( en anglais )

["Un brevet pour la vie : La propriété intellectuelle et ses effets sur le commerce, la biodiversité et le monde rural"](#)

["Using diversity: Enhancing and maintaining genetic resources on-farm"](#) ( en anglais )

### Autres ressources: ( en anglais )

[Agrobiodiversity and farmer's rights](#)

[Convention on Biological Diversity](#)

[Issues related to the Convention on Biodiversity](#)

[Plant genetic resources information](#)

---

Les lecteurs peuvent reproduire les articles et les photographies du *CRDI Explore* à la condition de mentionner les auteurs et la source.

ISSN 0315-9981. Le *CRDI Explore* est répertorié dans le Canadian Magazine Index.

- [Comment s'abonner](#)
- [De retour au Magazine \*CRDI Explore\*](#)
- [De retour au site du CRDI](#)

Copyright © Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada  
Faites parvenir vos commentaires à la [rédaction d'Explore](#).



## Le CRDI Explore

LA VOIX DE LA RECHERCHE DU SUD

### Archives du CRDI Explore

*Explore* est publié par le Centre de recherches pour le développement international du Canada. Il informe ses lecteurs du monde entier des recherches soutenues par le CRDI et ses partenaires et présente des dossiers sur les grandes questions de développement

[Visiter le nouveau magazine Explore ...](#)

#### Articles diffusés de janvier à décembre 1997

- 3 janvier [Evaluation des politiques scientifiques de la Chine](#) par Patrick Kavanagh
- 10 janvier [Révolution verte à Tumkur \(Karnataka\), Inde](#) par Deepak Thapa
- 17 janvier [Récifs de corail jusqu'à votre aquarium : un marché durable?](#) par Patrik Hunt
- 24 janvier [Prévenir la cécité avec de l'ultrariz : un riz enrichi de vitamin A](#) par Keane Shore
- 31 janvier [Brésil face à la mondialisation : les deux faces du miracle économique](#)  
par Pierre Beaudet
- 7 février [Femmes sous lois musulmanes : un réseau de solidarité, d'information et de recherche](#)  
par Michel Groulx
- 14 février [Logiciel de gestion de la dette pour les pays francophones](#) par Antoine Raffoul
- 21 février [Arbre, une richesse polyvalente inestimable](#) par Jennifer Pepall
- 28 février [Pour sauver les Nations Unies : une taxe mondiale sur les transactions financières?](#)  
par Stephen Dale
- 7 mars [Réformes fiscales pour protéger l'environnement au Mexique](#) par Steven Hunt
- 14 mars [Assises d'une Palestine démocratique : le programme en études des femmes à l'Université Birzeit](#) par Roula el-Raifi
- 21 mars [Egypte rurale en quête d'un environnement durable : quand la science se marie au savoir traditionnel](#) par Kirsteen MacLeod
- 4 avril [Epidémiologie entre les mains de la collectivité dans un Etat du Mexique](#)  
par Louise Guénette
- 11 avril [Remplacer le bromure de méthyle : pour protéger la couche d'ozone](#)  
par Jacinda Fairholm
- 18 avril [Communauté autochtone du grand Nord canadien à l'heure des télécommunications](#)  
par Keane Shore
- 25 avril [Pour mieux loger les pauvres de Hanoi et de Ho Chi Minh-ville](#) par André Lachance
- 2 mai [Retour à la résistance : une nouvelle technique de sélection végétale fait appel au passé](#)  
par Kevin Conway
- 9 mai [Issue à la pauvreté : les ressources de propriété collective au Bengale - Occidental](#)  
par Richard Littlemore
- 16 mai [Contamination par le mercure en Amazonie](#) par Jennifer Pepall

- 23 mai [SIDA en Ouganda : pourquoi ces comportements sexuels à risque élevé?](#)  
par Anna Borzello
- 30 mai [Pour lutter contre la désertification : le captage de l'eau en Jordanie](#) par Leila Deeb
- 6 juin [Pharmacie populaire : TRAMIL, un réseau des Caraïbes pour valider les plantes médicinales](#) par Frank Campbell
- 13 juin [Reboiser le Sahel : recherche sur les semences forestières au Burkina Faso](#)  
par Michel Groulx
- 20 juin [Protection de la biodiversité : vers un partage juste et équitable des ressources naturelles](#) par Keane Shore
- 27 juin [Projet Yucape : le développement économique dans la péninsule du Yucatán](#)  
par Chris Hayes
- 4 juillet [Cartographie : Map Maker; un bon compagnon de route](#) par Curt Labond
- 11 juillet [Lutte contre le tabagisme : l'expérience canadienne](#) par Lauren Walker
- 18 juillet [Recherché : l'ennemi d'une herbe parasite](#) par Philip Fine
- 25 juillet [PAN Mongolie : entre l'aventure et l'exploit](#) par Geoff Long
- 1 août [Biodiversité : le Laos légifère](#) par Richard Littlemore
- 8 août [Prévenir la cécité avec de l'ultrariz : un riz enrichi de vitamin A](#) par Keane Shore
- 15 août [Femmes sous lois musulmanes : un réseau de solidarité, d'information et de recherche](#)  
par Michel Groulx
- 22 août [Logiciel de gestion de la dette pour les pays francophones](#) par Antoine Raffoul
- 29 août [Pour sauver les Nations Unies : une taxe mondiale sur les transactions financières?](#)  
par Stephen Dale
- 5 septembre [Sexisme et contrevérité dans l'économie mondiale : une main-d'oeuvre invisible](#)  
par John Eberlee
- 12 septembre [Internationalisme canadien au XXIe siècle : un entretien avec Maurice Strong](#)  
par Michael Smith
- 19 septembre [Acacia : pour partager le savoir des Africains!](#) par Michael Smith
- 23 septembre [Entretien avec Réal Lavergne](#)
- 26 septembre [Sierranet : pour une Sierra Leone branchée!](#) par Jennifer Pepall
- 3 octobre [Courtage du savoir : un emploi d'avenir?](#) par Michael Smith
- 10 octobre [CamBioTec : la biotechnologie en réseau](#) par Deana Driver
- 14 octobre [Conversation avec Robert Valantin](#)
- 17 octobre [Suivi de la pauvreté au Bangladesh : vers des programmes plus efficaces d'atténuation de la pauvreté](#) par John Eberlee
- 17 octobre [Marché mondial de la propriété intellectuelle : entretien avec Darrell Posey](#)
- 24 octobre [AGUILA : favoriser l'agriculture urbaine en Amérique latine](#) par Laurent Fontaine
- 31 octobre [Pour sortir les pauvres du monde de la faim : parfaire la production de cobayes au Pérou](#) par Katherine Morrow
- 7 novembre [Panneaux de nattes de bambou : un produit de remplacement du contreplaqué sans danger pour l'environnement](#) par Lionel Lumb
- 14 novembre [TEHIP : un tonique pour le régime de santé](#) par Kanina Holmes
- 21 novembre [Arme non toxique contre le paludisme](#) par Katherine Morrow
- 25 novembre [Comment vaincre la pénurie d'eau](#)
- 25 novembre [Huiles essentielles pour aider les paysans](#) par Gilles Drouin
- 28 novembre [SIDA et ses répercussions sur les femmes et les enfants au Kenya](#) par Kanina Holmes
- 5 décembre [Vers l'amélioration de la gestion des ressources naturelles au Pérou](#)  
par Katherine Morrow
- 8 décembre [Lutte à finir contre la faim insoupçonnée](#)
- 12 décembre [Recette tout simple pour détecter les contaminants dans l'eau](#) par John Eberlee  
et Jennifer Pepall
- 15 décembre [Pour une Afrique aux commandes](#)

- 19 décembre [\*Méthylmercure : un risque non négligeable\*](#) par André Lachance  
22 décembre [\*Comblant le fossé du savoir\*](#)  
22 décembre [\*Modèle de développement imposé aux paysans : cause fondamentale du recul de la forêt au Vietnam\*](#) par Rodolphe De Koninck  
23 décembre [\*Mur contre la malaria : entretien avec le docteur Christian Lengeler\*](#)  
par Christian Lengeler  
31 décembre [\*CRDI et les partenariats francophones \(1996 - 1997\)\*](#)
- 

Les lecteurs peuvent reproduire les articles et les photographies du *CRDI Explore* à la condition de mentionner les auteurs et la source.

ISSN 0315-9981 Ce magazine est répertorié dans l'Index des périodiques canadiens.

Copyright 2003 © Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada  
Octobre 2003

---

# La protection de la biodiversité en Inde

La [M.S. Swaminathan Research Foundation](#), installée à Madras en Inde, étudie le rapport entre les rôles masculins et féminins et la biodiversité dans les régions tribales de l'Inde où l'on préserve des variétés traditionnelles de riz et de millet. Dans ces régions, ce sont les femmes qui, par tradition, sélectionnent les grains de semence pour garantir l'approvisionnement continu en céréales dans leur communauté. Selon Swaminathan, il y a lieu de mener une recherche sur les rôles masculins et féminins dans la conservation, l'utilisation et la gestion des stocks de gènes. Il faut réfléchir à ce qui peut être fait pour valoriser ces rôles et pour faire en sorte que les populations qui y ont droit bénéficient de la protection et de la commercialisation des ressources biologiques.

Le savant fait remarquer que l'Inde a adopté une loi pour protéger les variétés végétales et les droits des agriculteurs. Cette loi stipule que certains des profits provenant de la biodiversité doivent retourner aux communautés en charge afin qu'elles puissent renforcer et même redynamiser leurs traditions selon leurs propres priorités. L'Inde a aussi créé un centre de ressources techniques pour faciliter l'application des dispositions techniques de la Convention sur la biodiversité. L'Inde cherche à sensibiliser davantage les villages touchés pour leur permettre de donner ou de refuser leur consentement à ceux qui souhaitent utiliser les ressources génétiques locales. Swaminathan recommande l'établissement de banques locales de gènes afin de faire de la protection un enjeu économique pour les collectivités.

Il précise cependant que l'argent n'est pas la seule motivation pour la préservation de stocks de gènes. Une multitude d'essences forestières possèdent une valeur médicinale ou jouent un rôle écologique important.

En Inde comme au Bangladesh, les forêts ont toujours été préservées à titre de bosquets sacrés. Chaque fois que l'on voulait préserver quelque chose, on y attachait une valeur spirituelle quelconque, précisé Swaminathan.

*Keane Shore*

---

[L'arbre, une richesse polyvalente inestimable](#)

---

Copyright © Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada

Faites parvenir vos commentaires à la [rédaction d'Explore](#).



Le CRDI Explore

LA VOIX DE LA RECHERCHE DU SUD

[1996 \(avril - décembre\)](#) | [Des liens à explorer](#)

---

## Biodiversité: le Laos légifère

*par Richard Littlemore*



**Il reste beaucoup à apprendre sur la biodiversité du Laos  
et sur la valeur que lui accorde sa population**

Perdue dans les montagnes de la péninsule indochinoise, la République démocratique populaire lao a réussi jusqu'à ce jour à se soustraire aux pressions exercées par l'économie mondiale sur les ressources naturelles. L'environnement laotien est donc relativement en "bonne santé" par comparaison avec la norme actuelle.

Il reste que la guerre du Viet Nam a laissé des traces au Laos voisin et que certaines menaces planent aujourd'hui sur son environnement. À l'époque du conflit vietnamien, les États-Unis ont laissé tomber sur le petit pays des centaines de milliers d'explosifs et de bombes au napalm. Les bombes et les mines tuent encore des habitants chaque année dans les zones rurales en plus de multiplier le nombre des estropiés. On a pu dresser ces dernières années la carte des dégradations les plus évidentes causées par la guerre. Mais que dire des migrations humaines et des réinstallations que le conflit a aussi engendrées et qui sont une cause importante de la destruction du milieu naturel?

Alors que seuls sept pour cent des 123 millions d'hectares que possède le Laos font l'objet d'une agriculture permanente, la plus grande partie des sols est trop accidentée pour être labourée. Une part non négligeable du territoire national est également soumis à la culture itinérante, ce qui laisse supposer que ces terres sont plus ou moins domestiquées.

La faible démographie du Laos (4,6 millions de citoyens en 1995) a permis à ce pays — jusqu'à un certain point — de limiter les contrecoups de l'activité humaine sur son milieu naturel. Il y a 19,4 habitants par kilomètre carré au Laos comparativement à 129 en Chine (population: un milliard d'habitants). Notons

encore que le Viet Nam (population: 78 millions) remporte la palme avec 223 habitants par kilomètre carré.

## Une diversité biologique exceptionnelle

Les caprices de la géographie ont donné au Laos des ressources d'une abondance exceptionnelle. Le pays étant à cheval sur trois zones biologiques (himalayenne, indo-malaise et chinoise), sa faune et sa flore représentent toutes les richesses de ces trois territoires. Le pays est aussi caractérisé par des massifs montagneux qui créent des variations extrêmes au niveau du climat, des sols et des niches écologiques. Bref, la vie animale et végétale y est des plus diversifiée. De plus, le Laos est l'hôte de plus de 40 groupes ethniques importants, chacun ayant ses propres traditions culturelles, ce qui n'a pu que favoriser la diversification génétique puisque chaque groupe cultive ou utilise des plantes récemment adaptées ou des variétés végétales.

En un mot, le Laos a été épargné jusqu'à tout récemment des nombreuses menaces qui ne pourraient que réduire sa biodiversité exceptionnelle, cela étant dû en bonne part à son isolement. Il n'en est plus de même aujourd'hui alors que de nouvelles menaces environnementales planent à l'horizon. De quoi s'agit-il? De variétés améliorées de riz, de l'exploitation forestière intensive qui détruit l'habitat, du développement à grande échelle des ressources, de l'agro-industrie. Au fur et à mesure que l'économie laotienne s'ouvre vers l'extérieur, le péril se confirme de plus en plus, les dangers se précisent. Ainsi, au cours des années 1980 par exemple, 129 000 arbres ont été coupés chaque année au Laos. Et le déboisement se poursuit à un rythme de plus en plus rapide.

Devant une telle situation — et pour répondre à l'invitation lancée par la nouvelle Convention sur la diversité biologique — le Laos désire contrôler l'accès à sa biodiversité par voie législative. Tous les signataires de la convention (dont le Laos en 1995 — il lui reste maintenant à ratifier le document) acceptent que des étrangers aient un accès direct à leurs ressources génétiques nationales. En retour, ils ont le droit de voter des lois qui protègent leurs intérêts et garantissent un partage équitable des profits commerciaux qui découleront de cette ouverture.

Non seulement de telles lois sont nouvelles et donc controversées partout dans le monde, mais encore faut-il qu'on puisse compter sur des experts légaux en matière de biodiversité pour préparer la législation.

## Une initiative légale

Un groupe international de spécialistes prépare actuellement, à l'intention du gouvernement laotien, une loi sur l'accès à ses ressources biologiques et sur leur usage. Grâce à la l'aide conjointe du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et de la Fondation MacArthur de Chicago, une équipe a été formée sous la direction de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) et de l'Organisation de la science, de la technologie et de l'environnement (STENO) rattachée au bureau du premier ministre laotien. Le projet est sous la direction de [Vo-Tong Xuan](#), vice-recteur de l'Université de Can Tho, au Viet Nam, du *Centre of Asian Legal Studies* (CALS), de l'UBC, et du *Third World Network*, de Penang, en Malaisie.

Député à l'assemblée nationale du Viet Nam, Xuan a acquis une vaste expérience d'abord lors du passage de son pays d'un régime communisme vers une économie ouverte, puis tout au cours des efforts entrepris par le Viet Nam pour acquérir son autonomie dans les domaines agricole et biologique. Xuan a joué un rôle capital pour que le Viet Nam, qui était un importateur de riz au début des années 1980, devienne le troisième exportateur de cette denrée dans le monde. Il n'a fallu pour cela que cinq ans!

"Le gouvernement communiste du Laos n'accepte pas aujourd'hui que les visiteurs étrangers aient toute la liberté voulue pour parcourir la campagne. Mais cette politique devrait être assouplie bientôt," affirme Xuan. "Les ressources végétales nationales deviendront donc vulnérables à cause des prospecteurs biologiques qui pourraient ne pas profiter pleinement du

savoir traditionnel des populations indigènes. Quand tous les Laotiens prendront connaissance de la nouvelle législation sur l'accès à la biodiversité, ils seront mieux en mesure de préserver ces richesses et d'en faire un usage durable. Cette législation pourra être transférée à d'autres pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est qui vivent dans une pareille situation."

## Aller sur le terrain

Les experts légaux doivent relever quelques défis majeurs au cours de la préparation du texte de loi, explique [Russell Wills](#) du CALS. Comment assurer la protection de ressources dont on ne connaît pas la nature exacte? On ne peut non plus trouver au Laos assez de techniciens adéquatement formés pour le catalogage des richesses biologiques nationales. De plus, le pays n'a aucune expérience des conséquences que peuvent engendrer des dispositions légales en ce domaine.

Le trésor zoologique et végétal du Laos est peu connu dans le monde et encore moins documenté si on excepte la courte période de l'occupation française et ses catalogues anciens sur la flore du pays. La structure et la méthode retenues par la nouvelle loi dépendent pourtant, en bonne part, de l'importance que les Laotiens eux-mêmes accordent à leur biodiversité et de l'usage qu'ils en tirent. C'est là un autre domaine où on manque de données. Certaines ONG ont déjà mis sur pied des projets de développement rural dont un volet ou l'autre porte sur l'usage et la gestion de la biodiversité dans les villages (la *Norwegian Church Aid*, CUSO et l'Union internationale pour la conservation de la nature). L'équipe légale de Xuan aura donc recours à leur aide pour déterminer quelles méthodes de terrain seront les plus efficaces pour collecter l'information dont elle a besoin sur la valeur des richesses biologiques nationales aux yeux de la population.

Les travaux sur le terrain — d'abord la collecte de données puis ensuite la vérification in situ de quelques modèles législatifs — seront confiés à des ONG dont les personnels auront d'abord reçu une formation spéciale sur la nature de la biodiversité. En plus de recevoir cette même formation, les membres de STENO pourront partager les connaissances légales de Vo-Tong Xuan, du CALS et de Gurdial Singh (TWN).

*Richard Littlemore est un rédacteur de Bowen Island en Colombie-Britannique.*

---

## Personnes ressources

**Vo-Tong Xuan**, vice-recteur, Université de Can Tho, Can Tho, Viet Nam; tél.: (44-8) 829-4991; irri-cantho@cnet.com.

**Russell Wills**, Centre for Asian Legal Studies, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, Canada; tél. (604) 947-0271; téléc.: (604) 947-0270; russ\_wills@mindlink.net.

**Glen Hearn**s, Centre for Asian Legal Studies, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, Canada; tél.: (604) 822-9375; téléc.: (604) 822-9317; hearns@law.ubc.ca.

**Gurdial Singh**, Third World Network, Penang, Malaisie; twnpn@twn.po.my

---

## Des liens à explorer...

### Autres articles (et publications)

[En direct : Vo-Tong Xuan](#)

[Un brevet pour la vie : La propriété intellectuelle et ses effets sur le commerce, la biodiversité et le](#)

[monde rural](#) par The Crucible Group

[Marché mondial de la propriété intellectuelle : droits des communautés traditionnelles et indigènes](#)

Darrell A. Posey and Graham Dutfield, CRDI, 1996

[Le programme de la forêt modèle Calakmul](#) par Michael Boulet

[Un brevet pour la vie : La biopiraterie?](#) par Henry F. Heald

### **Ressources additionnelles**

[Utilisation durable de la biodiversité \(UDB\)](#)

[Rural Advancement Foundation International \(RAFI\)](#) (En anglais)

---

Les lecteurs peuvent reproduire les articles et les photographies du *CRDI Explore* à la condition de mentionner les auteurs et la source.

ISSN 0315-9981. Le *CRDI Explore* est répertorié dans le Canadian Magazine Index.

- [Comment s'abonner](#)
- [De retour au Magazine \*CRDI Explore\*](#)
- [De retour au site du CRDI](#)

Copyright © Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada

Faites parvenir vos commentaires à la [rédaction d'Explore](#).



[1997 \(janvier - décembre\)](#) | [Des liens à explorer](#)

---

## La pharmacie populaire : TRAMIL, un réseau des Caraïbes pour valider les plantes médicinales

*par Frank Campbell*



Culture des plantes médicinales au Costa Rica

(Photo: J. M. Fleury, CRDI)

[Mais où va le savoir des anciens?](#)

[Enquête sur le terrain](#)

[La conservation, une stratégie](#)

[Des travaux bien appréciés](#)

La médecine traditionnelle est un art de vivre pour 80% de l'humanité. Ainsi, pour recouvrer la santé, les 800 millions d'habitants de l'Asie du Sud comptent sur les feuilles, les racines et les écorces des arbres, non sur les piqûres et les flacons de pilules.

Quelque 25% des médicaments prescrits par les médecins d'Europe et d'Amérique du Nord sont extraits de plantes répandues dans les forêts du Sud. Selon la professeure Sonia Uriarte, de l'École des sciences chimiques de l'Université nationale autonome du Nicaragua ( UNAN-Leon ), la presque totalité de ces plantes ont été "découvertes" grâce aux informations sur leur usage ancestral fournies par la médecine traditionnelle.

**Mais où va le savoir des anciens?**

La médecine traditionnelle, qui repose sur les vertus des plantes, est aujourd'hui menacée de disparition.

Partout dans le monde, les savoirs transmis d'une génération à l'autre disparaissent au même rythme que les précieuses variétés végétales. Pour résoudre ce problème, un projet financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) aide les mères, les sages-femmes et les scientifiques de la région des Caraïbes à mieux connaître les dangers et les bienfaits des plantes médicinales.

C'est en 1982 que l'organisation non-gouvernementale *ENDA-Caraïbes*, dirigée par [Lionel Germosen-Robineau](#), lançait en République dominicaine un réseau de recherche sur la médecine traditionnelle des îles caraïbes, le *TRAditional Medicine for the IsLands*, ou TRAMIL. Grâce à une subvention provenant du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le réseau ouvrait, en 1994, un bureau régional desservant l'Amérique centrale, de Belize à Panama. L'organisme relie des chercheurs de dix-huit pays continentaux ou insulaires.

TRAMIL veut proposer des solutions de rechange scientifiquement confirmées aux médicaments brevetés qui deviennent plus rares et plus coûteux en raison de la pauvreté croissante et de la diminution des réserves nationales en devises étrangères. Le réseau, qui a pu constater que les populations rurales sont plus familières avec les plantes médicinales qu'avec tout autre médicament, souhaite garantir la sûreté, l'efficacité et l'accessibilité des médicaments naturels.

### **Enquête sur le terrain**

L'approche du TRAMIL prévoit une série d'enquêtes auprès des collectivités rurales afin de découvrir les plantes que les mères utilisent le plus fréquemment pour traiter les maladies communes de la famille. Il peut s'agir des affections de la peau, de la diarrhée et d'autres problèmes gastro-intestinaux. (TRAMIL ne se penche pas sur les traitements éventuels des maladies plus graves comme le sida et le cancer.) Les chercheurs étudient les propriétés de chacune des plantes en considérant leurs bienfaits, leur composition chimique et les dangers potentiels. Ils communiquent ensuite aux collectivités, en particulier aux mères de famille, leurs conclusions concernant la sécurité ou la toxicité de telle ou telle plante, ou bien l'opportunité de procéder à des recherches plus approfondies dans certains cas.

À ce jour, l'équipe scientifique a évalué plus de 150 plantes médicinales. Les résultats ont été diffusés de multiples façons, y compris par la constitution d'une *Pharmacopée caraïbe* qui fournit des renseignements détaillés sur les plantes ou des parties de plantes et leur bon usage. Brochures, vidéos, spectacles de musique, de danse ou de marionnettes et réunions communautaires, autant d'occasions de mettre en valeur les connaissances acquises. Entre temps, quelques universités de la région ont commencé à puiser dans la *Caribbean Pharmacopeia* à des fins d'enseignement pour initier les étudiants en médecine, en sciences infirmières et en pharmacie aux plantes traditionnelles décrites dans les programmes des soins de santé primaires.

### **La conservation, une stratégie**

TRAMIL s'est aussi engagé à préserver la biodiversité et à garantir l'usage durable des ressources médicinales traditionnelles par des stratégies locales et nationales. Le réseau encourage par exemple les familles de l'Amérique centrale à aménager un jardin particulier pour y cultiver leurs plantes plutôt que d'aller les cueillir dans la nature.

La chercheuse Margarita Oseguera qualifie TRAMIL d'un des projets les plus nécessaires et les plus valables qui se poursuivent dans la région à l'heure actuelle. Le réseau, ajoute-t-elle, bénéficie dans chaque pays de la collaboration de scientifiques éminents qui croient dans les objectifs du projet.

### **Des travaux bien appréciés**

[Sonia Lagos-Witte](#) est la coordonnatrice régionale de TRAMIL-Amérique centrale et chef du projet du CRDI. Elle fait observer que les travaux du réseau bénéficient du plus grand respect des milieux scientifiques, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les ministères de la Santé du Panama, du Nicaragua et du Honduras, signale la coordonnatrice, sont prêts à reconnaître officiellement le

programme de TRAMIL. Cette reconnaissance donnera la possibilité aux professionnels de la santé locaux d'utiliser les plantes médicinales pour soulager les collectivités qu'ils desservent.

*Frank Campbell, ex-ambassadeur du Guyana, vit à Ottawa où il est consultant en communications et signe régulièrement des articles sur les problèmes du développement international.*

---

#### **Personne-ressource:**

**Sonia Lagos-Witte**, coordonnatrice régionale, ENDA/TRAMIL-Centroamérica, Apdo. 64, Managua, Nicaragua; tél.: (505) 265-8311; téléc.: (505) 265-7283; CÉ: <mailto:%20planmed@ibw.com.ni>

**Lionel Germosen-Robineau**, coordonnateur général, TRAMIL, Apdo. 3370, Santo Domingo, République dominicaine; CÉ: <mailto:%20ecaribe@aacr.net>

---

## **Des liens à explorer...**

#### **Autres articles du CRDI:**

["Le savoir autochtone mis à prix?"](#), par Jennifer Pepall

["Farmaya, laboratoire pharmaceutique"](#)

["Shaman Pharmaceuticals : Responsabilité sociale des fabricant de médicaments"](#)

["Un brevet pour la vie : La propriété intellectuelle et ses effets sur le commerce, la biodiversité et le monde rural"](#)

---

Les lecteurs peuvent reproduire les articles et les photographies du *CRDI Explore* à la condition de mentionner les auteurs et la source.

ISSN 0315-9981. Le *CRDI Explore* est répertorié dans le Canadian Magazine Index.

- [Comment s'abonner](#)
- [De retour au Magazine \*CRDI Explore\*](#)
- [De retour au site du CRDI](#)

Copyright © Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada  
Faites parvenir vos commentaires à la [rédaction d'Explore](#).



[1996 \(avril - décembre\)](#) | [Des liens à explorer](#)

---

## Le savoir autochtone mis à prix?

*par Jennifer Pepall*



### Qui tire avantage du commerce de la biodiversité

Une seule dose de «sang-du-dragon», du nom d'une plante dont la tige sécrète une résine de couleur rouge, peut traiter un grand nombre d'affections. Administrée par voie buccale ou appliquée directement sur une blessure, cette résine soluble soulage de maux comme la toux, la grippe, la diarrhée, les plaies et les douleurs à l'estomac. Ses propriétés curatives en font un des médicaments traditionnels les plus répandus en Amérique latine.

Les consommateurs du Nord pourraient bientôt acheter cette préparation chez le pharmacien du coin. Une société de San Francisco, *Shaman Pharmaceuticals*, est à mettre au point le «SP-303», un dérivé de plantes productrices de résine. Les essais en laboratoire confirment qu'il s'agit là d'un antiviral efficace.

### Le plus grand réservoir végétal du monde

Le SP-303 est une des quelque 35 000 variétés de plantes poussant dans les pays en développement qui pourraient avoir des propriétés médicinales. Dans son ensemble, le Sud abrite près des deux tiers des espèces végétales du globe. Cette riche biodiversité, dont pourrait provenir de nouveaux médicaments, rapporte beaucoup de bénéfices. La valeur du plasma germinatif originaire des pays en développement s'élevait, au début des années 1990, à 32 milliards de dollars américains par année et même davantage. Et ces profits, ajoute un rapport de *Rural Advancement Fund International* (RAFI) d'Ottawa, vont à l'industrie pharmaceutique!

On ne saurait douter des bénéfices que retirent les sociétés pharmaceutiques. Par contre, les contributions des populations indigènes, dont le savoir et l'innovation sont souvent déterminants dans l'élaboration des

médicaments, sont loin d'être appréciées à leur juste valeur. «Les peuples autochtones n'obtiennent pas une compensation [financière] suffisante de la part des organisations internationales. Seules les découvertes des laboratoires semblent avoir de la valeur.» C'est ce qu'affirmait [Luis Antonio Ortega Miticanoy](#), avocat d'origine autochtone et défenseur de la cause indigène en Colombie, à l'occasion d'un «forum du développement» tenu par le CRDI en 1995 à Ottawa.

## **La Terre est en prêt**

Les attitudes se modifient. Lors du Sommet Planète Terre de 1992, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a reconnu l'importance des pratiques ancestrales dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Ces pratiques s'enracinent dans la relation qu'entretiennent les populations autochtones avec leur milieu de vie. La nation Dene, dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, se veut dépositaire du sol qu'elle habite et qu'elle doit léguer intact à ses enfants.

D'autres peuples autochtones partagent cet état d'esprit. «Le sol et sa biodiversité sont un prêt consenti par les générations à venir. Ils ne nous appartiennent pas et nous avons l'obligation de les rendre», explique Miticanoy. Les ressources génétiques que les collectivités indigènes tirent de la Terre fournissent bien plus que des aliments et des médicaments: ces richesses sont intimement liées à leur identité culturelle. «Telle collectivité, telles traditions, telle biodiversité, tout cela s'imbrique», remarque le vice-président de *Shaman*, [Steven King](#).

## **Droits ancestraux contre puissances économiques**

Personne n'ignore que la conservation de la biodiversité soit très liée aux besoins et aux aspirations des communautés indigènes. Qu'il suffise de penser, rappelle Miticanoy, à la destruction de l'environnement qui accompagne inévitablement l'exode forcé de certaines populations! Qu'on pense aux forêts colombiennes qui disparaissent sous la scie mécanique pour faire place aux pâturages et aux cultures

Les collectivités indigènes du Sud s'unissent aujourd'hui pour défendre leurs droits contre des intérêts puissants. Contre des sociétés pharmaceutiques en quête de nouveaux produits. Contre des gouvernements à la recherche de nouvelles recettes. Que revendiquent ces communautés? Avant tout, une juste compensation financière pour leur savoir.

«La piraterie génétique est une forme de colonialisme», affirme Miticanoy qui fait pression pour que les technologies et les ressources soient mieux partagées, les populations indigènes devant recevoir leur dû. «En tant qu'autochtones, nous avons conscience de faire partie d'une très vaste société. Et nous sommes bien peu nombreux. Mais nous voulons que ceux qui sont en bien plus grand nombre reconnaissent ce qui nous appartient et ce que sont nos droits.»

*Jennifer Pepall est une rédactrice résidant à Ottawa.*

---

## ***Nota bene***

[Shaman Pharmaceuticals](#)

[Farmaya, laboratoire pharmaceutique](#)

---

## **Personne-ressource:**

**Luis Antonio Ortega Miticanoy**, avocat, Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC), Calle 13 No. 4-38, A.A. 32395, Santafé de Bogotá; tél.: (57-1) 342-3054, ou 284-2168, ou 284-6815; téléc.: (57-1) 284-3465.

**Steven R. King**, vice-président à la recherche, Shaman Pharmaceuticals, 213 East Grand Avenue, South San Francisco, CA 92080-4812, É.-U.; tél.: (415) 952-7070, poste 475; téléc.: (415) 873-8367.

---

## Des liens à explorer...

### Autres articles (et publications)

[Marché mondial de la propriété intellectuelle : droits des communautés traditionnelles et indigènes](#)

Darrell A. Posey and Graham Dutfield, CRDI, 1996

[Un brevet pour la vie : La propriété intellectuelle et ses effets sur le commerce, la biodiversité et le monde rural](#) par The Crucible Group

[Le programme de la forêt modèle Calakmul](#) par Michael Boulet

[Un brevet pour la vie : La biopiraterie?](#) par Henry F. Heald

[Iwokrama, la forêt pluviale du Guyana : Un don à l'humanité](#) par Claudette Earle

[Vandana Shiva : Monocultures, monopoles, et masculinisation du savoir](#)

### Ressources additionnelles

[Utilisation durable de la biodiversité](#)

[Connaissances indigènes et conservation](#)

[Forêt tropicale internationale Iwokrama](#)

[Rural Advancement Foundation International \(RAFI\)](#) (En anglais)

---

Les lecteurs peuvent reproduire les articles et les photographies du *CRDI Explore* à la condition de mentionner les auteurs et la source.

ISSN 0315-9981. Le *CRDI Explore* est répertorié dans le Canadian Magazine Index.

- [Comment s'abonner](#)
- [De retour au Magazine \*CRDI Explore\*](#)
- [De retour au site du CRDI](#)

Copyright © Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada  
Faites parvenir vos commentaires à la [rédaction d'Explore](#).



[Vol. 23, No. 1 \(avril 1995\)](#)

---

## Un brevet pour la vie : la biopiraterie?

*par Henry F. Heald à Ottawa*

Les enjeux du débat sur les droits de propriété intellectuelle (PI) et la protection des brevets relatifs aux souches biologiques sont extrêmement élevés. Les droits des peuples indigènes et des agriculteurs des pays du Sud, où se sont développées la plupart des cultures vivrières majeures, sont potentiellement menacés. De puissantes sociétés dans les pays industrialisés s'activent à faire breveter un savoir indigène qui s'est bâti sur plusieurs générations de cultivateurs des pays en développement. Certains n'hésitent pas à décrire cette pratique comme une sorte de « biopiraterie ». Faute de contestation, une politique mondiale est en train de prendre forme par le biais du système des brevets, des activités de l'industrie biotechnologique et des décisions des tribunaux.

Les problèmes ne sont plus strictement techniques : ils ont maintenant une grande importance sociale.

Un nouvel ouvrage collectif intitulé [Un brevet pour la vie. La propriété intellectuelle et ses effets sur le commerce, la biodiversité et le monde rural](#), tente d'« identifier les tendances, les préoccupations et les potentialités que mettent en évidence les questions liées à la PI relativement à la sélection et aux ressources génétiques végétales ».

Les auteurs de l'ouvrage, qui représentent un vaste éventail de groupes d'intérêt de pays du Sud et du Nord, formulent une série de recommandations musclées. Ils exhortent les Nations Unies à convoquer « une conférence internationale sur la société et l'innovation, et « en ayant à l'esprit le fait qu'un certain nombre de personnes, de nations et de cultures éprouvent de profondes réserves morales au sujet de la biotechnologie et du concept de brevet sur la vie ».

À ce propos, il n'y a pas eu d'accord parmi les participants à une tribune du CRDI - « GATT, biodiversité et propriété intellectuelle. Qui sont les gagnants et qui sont les perdants? » - qui s'est déroulée à Ottawa en 1994. On y a couvert un éventail de sujets qui allaient de l'inclusion des Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (les TRIP) dans le récent Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), jusqu'aux considérations morales entourant les brevets sur la vie.

Le système des brevets relatifs à la phytogénétique et à la zoogénétique est tout à fait inadéquat, selon Pat Mooney, l'un des participants à l'atelier qui est aussi directeur délégué à la *Rural Advancement Foundation International (RAFI)*, ainsi qu'un critique de longue date des brevets pour la protection du matériel biologique.

Il estime que le plus grave défaut du système actuel réside dans son incapacité à reconnaître l'existence des fondements du savoir indigène et à s'en accommoder : « Il nous faut un système qui oriente les profits issus des innovations vers les populations qui en sont la source dans les pays en développement. »

Geoff Hawtin, un Canado-Britannique, phytosélectionneur et directeur de l'Institut international des ressources phytogénétiques à Rome, affirmait que la clause du GATT portant sur les TRIP ne protège

aucunement la biodiversité des pays en développement. Les entreprises ne se contentent plus de faire breveter un gène végétal particulier, elles font maintenant breveter la manipulation génétique de toute une espèce ! Or, à son avis, le système des brevets n'a jamais eu pour objet de s'appliquer à la vie. Certains des brevets accordés, a-t-il insisté, empêcheraient des cultivateurs de planter leurs propres semis !

Hawtin a ajouté qu'il n'y a pas beaucoup d'indices pour suggérer que la protection accordée par les brevets stimulerait l'innovation dans ce domaine. La plupart des grandes percées agricoles dans le monde se sont produites sans la protection d'aucun brevet. Mais à partir du moment où des sélections végétales sont protégées par des brevets détenus par de grandes entreprises agro-industrielles, le gros des efforts de recherche est consacré au développement de cultures qui résistent aux herbicides au lieu d'être mis au service de la lutte biologique contre les ravageurs.

Marta Gutierrez, de l'Institut national argentin de technologie agricole, a fait valoir que les brevets pourraient représenter une voie d'accès acceptable vers la technologie. Elle a affirmé que l'agriculture dans son pays essaie de fonctionner dans un contexte de concurrence intégrale et que l'accord-cadre du GATT sur la PI pourrait profiter à l'industrie.

Le professeur Anil Gupta, de l'*Indian Institute of Management*, a avancé que les droits de PI peuvent être utiles à condition d'établir un système qui tienne davantage compte des besoins des pays en développement. Les peuples indigènes, dont la contribution à la diversité biologique a été d'une importance capitale, devraient pouvoir profiter du savoir qu'ils ont accumulé pendant de longues générations.

Le savoir indigène ne s'est pas transmis d'une génération à l'autre sans modification, mais a évolué. Selon Gupta, la biodiversité est en train d'être sacrifiée dans les pays en développement pour une variété de raisons, y compris les facteurs économiques et environnementaux. On n'offre aucun encouragement aux cultivateurs pauvres et illettrés pour qu'ils préservent les anciennes méthodes : « Si nous devons préserver la biodiversité en maintenant les populations dans la pauvreté, ce n'est pas un très bon choix », a-t-il ajouté. Gupta s'inquiète de ce que les pays en développement ne sont pas dotés d'institutions adéquates pour gérer les droits de la PI et de ce qu'ils n'ont pas les moyens de faire face aux coûts élevés des demandes de brevets ou des contestations juridiques. Par conséquent, si l'on ajoutait encore de nouvelles lois sur les brevets, cela pourrait en fait affaiblir la position des pays en développement.

La clause du GATT portant sur les TRIP pourrait être utile si on obligeait les sociétés à prouver juridiquement qu'ils ont acquis du matériel génétique dans les pays en développement et si elles étaient tenues de s'engager à en partager équitablement les bénéfices avec tous les pays.

Gupta a rappelé que l'on avait promis aux pays en développement des négociations portant sur l'accès aux nouvelles technologies en échange de l'utilisation de la biodiversité issue de leur territoire. Mais le système n'a pas fonctionné parce que la responsabilité des consommateurs n'a pas été clairement définie ; ces consommateurs refusent toujours d'indemniser les producteurs de la biodiversité.

De l'avis de Pat Mooney, l'actuel système des brevets est beaucoup trop compromis pour pouvoir se corriger de lui-même et il a donc réclamé une nouvelle convention pour restructurer de fond en comble les droits de PI. Il a cité de grandes sociétés qui sollicitaient et recevaient des brevets pour des matières biologiques obtenues de pays en développement. Il a décrit la façon dont les entreprises américaines ont fait breveter un coton aux couleurs naturelles développé par des paysans du Pérou et d'autres pays d'Amérique latine il y a des centaines d'années, et comment une compagnie du Texas a fait breveter une variété de riz créée aux Philippines par l'Institut international de recherche sur le riz (IIRR). Mooney a laissé entendre que l'Institut n'osait pas contester le brevet en question puisqu'il est tributaire des crédits américains.

Mooney a signalé que le Congrès américain se prépare à légiférer pour que l'aide des États-Unis soit liée à la rapidité avec laquelle les pays bénéficiaires adoptent les règles du GATT relatives aux TRIP. Il a critiqué ce système qui permet à des compagnies de faire breveter des cellules sanguines prélevées sur des autochtones des îles Salomon ou des milliers de fragments d'ADN du cerveau humain. Pat Mooney et

Geoff Hawtin sont tous les deux membres du collectif qui a rédigé *Un brevet pour la vie*. L'ouvrage présente une série de recommandations qui, si elles étaient suivies, pourraient aider un gouvernement à concevoir un programme national rationnel et pratique.

Bien qu'*Un brevet pour la vie* ne tranche pas sur un certain nombre de questions qui restent ouvertes à la discussion, il présente une unité de vue sur deux points fondamentaux : les populations des pays qui ont un riche patrimoine de biodiversité devraient pouvoir en bénéficier; les droits de PI devront encourager les formes d'innovation qui profitent à tous et qui encouragent la conservation de la diversité génétique.

**Aux Éditions du CRDI :**

[Un brevet pour la vie. La propriété intellectuelle et ses effets sur le commerce, la biodiversité et le monde rural.](#) Ottawa (Ontario), CRDI, 1994, 138 p. ISBN 0-88936-734-5, 25\$CA.

---

Les lecteurs peuvent reproduire les articles et les photographies du *CRDI Explore* à la condition de mentionner les auteurs et la source.

ISSN 0315-9981. Le *CRDI Explore* est répertorié dans le Canadian Magazine Index.

- [Comment s'abonner](#)
- [De retour au Magazine \*CRDI Explore\*](#)
- [De retour au site du CRDI](#)

Copyright © Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada  
Faites parvenir vos commentaires à la [rédaction d'Explore.](#)